



INFORMATION SUPPLEMENTAIRE AU **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Conclusion d'un Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Caisse nationale de santé et **l'Agence eSanté G.I.E. couvrant la période 2016-2018**

Luxembourg, le 26 février 2016 -- En ce jour, l'Etat, représenté par la ministre de la Santé, Madame Lydia Mutsch, et le ministre de la Sécurité sociale, Monsieur Romain Schneider, la Caisse nationale de santé, représentée par son président Monsieur Paul Schmit, et l'Agence eSanté, représentée par son directeur général Monsieur Hervé Barge, ont signé un Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel qui fixe les principales attentes envers l'Agence eSanté G.I.E. à atteindre jusqu'en 2018 et qui confirme les moyens financiers mis à disposition de cette dernière à cette fin.

Ce contrat veut amener transparence, prévisibilité et responsabilité des dépenses consacrées à la mise en œuvre des missions attribuées à l'Agence eSanté, créée dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et opérationnelle depuis mars 2012. Ces missions, disposées au sein des articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale, sont axées autour de deux missions principales : la définition d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé qui permettra aux différents systèmes de santé d'interagir sans heurts, et la mise en place d'une plateforme de partage et d'échange de données dans le domaine de la santé. Depuis sa création l'Agence a mis en place une gouvernance regroupant au niveau de son Conseil de gestion et de l'Assemblée générale toutes les parties prenantes du secteur de la santé, tant du domaine public, des prestataires de soins ou encore de la représentation des intérêts des patients.

Le contrat signé en ce jour vient suppléer le premier contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2013-2015 au cours de laquelle les projets suivants se sont concrétisés :

- L'élaboration et la mise en œuvre du premier schéma directeur des systèmes d'informations de santé national pour la période 2013-2015. Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la santé il définit une **stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé**, comprenant entre autres la politique de sécurité pour les systèmes d'information santé au niveau national et la mise en place d'outils de suivi.
- La conception et la mise en place de la **Plateforme eSanté et de ses services** : les premiers services lancés étaient le portail *www.esante.lu* en décembre 2013, suivi par l'annuaire des professionnels de santé, l'annuaire des patients (pas d'accès public), l'espace collaboratif (*espace de travail virtuel partagé destiné aux professionnels de santé*), la base documentaire et la messagerie sécurisée entre Professionnels de Santé dès janvier 2014.



Un premier groupe de services eSanté a pu être déployé dès le mois de juin 2014 à une cible restreinte (médecins référents) pour s'élargir dès septembre 2014, aux médecins généralistes et spécialistes, et par la suite à tous les professionnels de santé qui ont demandé l'accès à ces services.

Phase pilote du DSP

Dès juin 2015- en accord avec la CNPD et le Conseil de Gérance - l'Agence eSanté a mis en œuvre le Dossier de Soins Partagé (DSP) en phase pilote à une patientèle restreinte, à savoir les patients adhérant au dispositif «Médecin Référent». Depuis octobre 2015, l'Agence eSanté propose un programme complémentaire d'adhésion de patients volontaires à toute personne souhaitant ouvrir un DSP.

En outre, elle a développé de premiers partenariats avec divers établissements de santé luxembourgeois sous forme de conventions de collaboration. En conclusion de ces conventions, tous ces acteurs s'engagent à obtenir une attestation de conformité à la Plateforme, délivrée par l'Agence eSanté, leur permettant d'ouvrir la liaison entre leurs systèmes d'information et le DSP de la plateforme eSanté.

Informatisation de divers prestataires de soins

L'Agence a fait un effort considérable dans le domaine de l'informatisation au niveau des prestataires de soins, notamment à travers la modernisation des outils des cabinets de médecine de ville ou la mise à disposition, à des petits établissements non-informatisés, de l'outil de gestion électronique de dossiers patients, Ideomed.

S'appuyant sur les réalisations susmentionnées, **le deuxième COM** définit les activités que l'équipe de l'Agence eSanté composée de 18 personnes est amenée à mettre en œuvre d'ici fin 2018 :

- La **mise à jour du Schéma directeur des systèmes d'information de santé (SDSI)** pour la période 2016-2018 et le suivi des différentes évolutions de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l'Agence eSanté s'est chargée de faire certifier son système d'information interne conforme à la norme ISO 27001, la Plateforme eSanté étant déjà certifiée ISO27001 par son hébergeur.
- Le **déploiement généralisé du DSP** à toutes les personnes protégées par la sécurité sociale luxembourgeoise
Cette généralisation du DSP n'étant possible que sur base des modalités et conditions disposées au sein d'un règlement grand-ducal, l'Agence eSanté a mis en place un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la Santé, de la CNS et de l'Agence pour élaborer ledit règlement grand-ducal.



- **L'amélioration et la création de nouvelles fonctionnalités de services eSanté existants :**
 - a. découlant du dispositif médecin référent :
Il est ainsi prévu que le DSP intégrera de nouvelles fonctionnalités dans le cadre de la nouvelle convention du dispositif médecin référent, à l'instar de l'intégration du résumé patient.
 - b. découlant du Plan National Cancer :
Tel que défini dans le Plan National Cancer 2014-2018 l'Agence eSanté exploitera des applications pour réaliser :
 - le carnet électronique radiologique
 - le carnet de vaccination électronique
 - un système national de gestion des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)
 - la définition du contenu structuré et standardisé du dossier patient en cancérologieL'Agence eSanté se chargera de l'intégration de ces services dans le DSP.
- **La conception et le déploiement de nouveaux services**
A la demande de la CNS, l'Agence eSanté est chargée de mettre en place, en étroite collaboration avec les prestataires concernés, deux services dématérialisés permettant de consolider et de rendre plus efficaces les processus liés à la prise en charge des patients : **la ePrescription**, l'acte initiant toute prise en charge, et **la eFacturation**, l'acte clôturant l'étape de ce processus de prise en charge.
- **L'extension sur les échanges transfrontaliers :**
L'Agence eSanté continuera à participer aux projets et programmes européens œuvrant pour l'échange transfrontalier de données de santé dans le cadre de la mise en application de la Directive européenne 2011/24/UE du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.
Dans cet objectif, elle se chargera de développer un serveur national sémantique santé dans le but d'élaborer des outils référentiels sémantiques permettant la codification uniformisée, tant au niveau national qu'au niveau de la Grande-Région.

Depuis sa création il y a 4 ans, l'Agence eSanté a déjà parcouru un trajet riche en accomplissements. Après sa phase de mise en place et de démarrage opérationnel, elle a réussi à atteindre les objectifs majeurs découlant de ses missions légales et du premier Contrat d'objectifs et de moyens. Le prochain moment fort sera l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal qui précisera le fonctionnement du Dossier de soins partagé, prévue pour fin 2016. D'autre part, une évaluation de l'aboutissement des actions arrêtées dans le plan d'action e-santé national, s'effectuera en 2017 par un audit ordonné par le ministère de la Santé.

Communiqué par les ministères de la Santé et de la Sécurité sociale.



INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

Contacts :

Ministère de la Santé :

DOBROSAVLJEVIC Sneja

E-mail : Sneja.Dobrosavljevic@ms.etat.lu

Tél. : (+352) 24785529

Ministère de la Sécurité sociale :

DOMINIQUE Thomas

email : Thomas.Dominique@mss.etat.lu

Tél. : (+352) 24786334

CNS-Gesondheetskeess

DE HOOG Caroline

Email : caroline.dehoog@secu.lu

Tél. : (+352) 27574741

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu,

Tel. : (+352) 2712 5018 21